FICHE 1 PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Première demande

Libellé du CQP : Styliste ongulaire

Code(s) NSF: 336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Commission paritaire nationale de l'emploi de référence : CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie

N° et libellé de la ou des CCN de référence : IDCC 3032 - Convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123)

Autorité délivrant le CQP : FIEPPEC - Fédération des Ecoles Professionnelles de la Parfumerie, de l'Esthétique et de la Cosmétique

Date de transmission de la demande à l'autorité de saisine : 04/01/2016

Date de première délivrance du CQP: 2012

Interlocuteur en charge du dossier

Madame

Nom : PARISET Prénom : Laurence

Courriel: cpne-fp-esthetique@orange.fr

Fonction : Présidente de la CPNE-FP de la Branche Esthétique

Téléphone: 03 25 78 47 54 / Télécopie: Néant

Adresse postale: FIEPPEC – 1, rue Victorien Sardou – 10000 TROYES

Numéro de dossier attribué par la CNCP : dossier 3465 –V1

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 1 sur 28

FICHE 2 IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ DÉLIVRANT LE CQP

1) Dénomination juridique complète de l'autorité délivrant le CQP (statut)

Nom de l'autorité délivrant le CQP (par délégation de la CPNE-FP) : Fédération des Ecoles Professionnelles de la Parfumerie, de l'Esthétique et de la Cosmétique par délégation de la CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie

Sigle utilisé: FIEPPEC

Adresse: 1 rue Victorien Sardou – 10000 TROYES.

Téléphone: 03 25 78 47 54 Télécopie: Néant

Courriel: cpne-fp-esthetique@orange.fr Site Internet (le cas échéant): http://www.fieppec.fr/

2) Représentée par

Madame

Nom : PARISET Prénom : Laurence

Courriel: cpne-fp-esthetique@orange.fr

Fonction : Présidente de la CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique

Téléphone: 03 25 78 47 54

Télécopie : Néant

3) Si besoin, désignation de la structure chargée, au sein de l'instance, de ce CQP (et sigle utilisé)

Néant.

4) Autres certifications octroyées par l'autorité délivrant le CQP

- CQP SPA Praticien (Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle SPA praticien avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017).
- CQP SPA Manager (Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle SPA manager avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017).
- CQP Maquilleur conseil animateur (demande d'enregistrement au RNCP en cours)

Dossier n°: **dossier 3465 –V1** Page 2 sur 28

FICHE 3 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE BRANCHE

1) Accords ou textes conventionnels définissant le dispositif de branche

Accord professionnel du 22 avril 2009 relatif aux certificats de qualification professionnelle de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie. (Annexe n°1)

2) Date de création du CQP et éventuellement texte de référence

Date de création du CQP : 6 janvier 2011

Textes de référence :

Annexe n° IV de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123), relative à la mise en place du CQP « Styliste ongulaire ». (Annexe n°2)

Avenant n° 1 du 8 décembre 2011 modifiant le champ d'application et le CQP « Styliste ongulaire ». (Annexe n°3)

3) Descriptif du dispositif de construction des CQP mis en œuvre dans la branche professionnelle

Depuis plusieurs années, la branche professionnelle de l'esthétique s'est engagée dans une démarche de certification des qualifications professionnelles afin de répondre aux besoins des entreprises du secteur en termes de compétences et de qualification.

La décision de création d'un COP

La création de CQP (certificats de qualifications professionnelles) est décidée par les organisations représentées à la CPNE-FP, sous la forme d'une délibération.

La demande de création émanant d'une ou plusieurs organisations est portée de plein droit à l'ordre du jour de la commission et est examinée selon les critères ci-après :

- le domaine de qualification et les besoins existants,
- le profil professionnel et les perspectives d'emploi,
- les axes prioritaires de formation,

Lorsque la commission a donné son accord pour la création d'un CQP, les membres de la CPNE-FP rédigent un cahier des charges contenant obligatoirement :

- la définition de l'emploi visé et les compétences attendues,
- le public visé et les prérequis exigés,
- le programme de la formation,
- le suivi des stagiaires et de la formation,
- l'habilitation des centres de formation.
- l'organisation des examens et de la certification.

Dossier n°: dossier 3465 – V1 Page 3 sur 28
Date: 04/01/2016 Dossier CQP – version 3_Juillet 2011



La rénovation ou suppression d'un CQP

Chaque CQP est créé par la CPNE-FP pour une durée de 5 ans. A l'issue de cette période, le CQP peut être :

- reconduit par tacite reconduction pour une durée de 5 ans renouvelable,
- supprimé par la commission, auquel cas les actions de formation en cours seront menées à leur terme jusqu'à la délivrance des certificats dont les titulaires pourront se prévaloir,
- rénové et reconduit sur décisions de la CPNE-FP au regard de l'évolution du métier et de la réglementation pour une durée de 5 ans renouvelable, sauf révision.

Ainsi, la décision de mettre en œuvre le CQP « Styliste ongulaire » répond donc aux besoins exprimés par les stylistes en activité, à savoir : la nécessité de recruter d'une part des employés qualifiés et d'autre part, du personnel d'encadrement formé aux techniques manuelles spécifiques de prothèses ongulaires.

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 4 sur 28

FICHE 4 MÉTIER, FONCTIONS ET ACTIVITÉS VISÉ(ES) PAR LA QUALIFICATION

1) Désignation du métier ou des fonctions en lien avec la qualification

Styliste ongulaire

2) Description de la qualification

Le métier de styliste ongulaire consiste en l'utilisation de techniques et de produits (gels UV, résines...) dans le but de rallonger et / ou de consolider des ongles naturels, avec ou sans prothèse(s) ongulaire(s) pour reconstruire, corriger, consolider ou réparer un ongle selon la morphologie de la main et/ou du pied, de la nature de l'ongle et des goûts personnels de sa cliente. Il implique également le conseil et l'entretien nécessaire des prothèses ongulaires pour préserver la santé et la sécurité de l'ongle naturel et de sa matrice.

Le/la styliste ongulaire doit respecter un certain nombre de règles, notamment questionner son client sur ses habitudes, allergies, traitements médicaux et choisit ainsi la méthode la mieux adaptée à son client.

Il/elle peut également proposer diverses techniques de décoration d'ongles plus ou moins élaborées. Quelle que soit la technique utilisée, il s'agit d'un métier qui demande de la précision, de l'attention et d'avoir l'esprit créatif.

Ainsi, le/la styliste ongulaire intervient dans le respect des règles d'hygiène, de qualité, de sécurité et assure les activités suivantes :

- l'accueil et le suivi de la clientèle
- le conseil et la vente de prestations et de produits en onglerie
- la réalisation de techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds)
- la réalisation de techniques gel sous UV, résine, pose de vernis, maquillage d'ongles.

Le métier de styliste ongulaire est à différencier du prothésiste ongulaire.

En effet, le styliste ongulaire, diplômé d'esthétique, est un professionnel autorisé à dispenser tout acte esthétique de manucurie, à utiliser toutes techniques et produits dans un souci de préservation de la santé et de la sécurité de l'ongle naturel.

Le prothésiste ongulaire, quant à lui, est un professionnel de l'embellissement de l'ongle, non diplômé d'esthétique donc non autorisé à dispenser des actes esthétiques notamment de manucurie.

3) Fiche(s) ROME la ou les plus proches

D1208 – Soins esthétiques et corporels

Dossier n°: dossier 3465 – V1 Page 5 sur 28
Date: 04/01/2016 Dossier CQP – version 3_Juillet 2011

4) Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Depuis la fin des années 90, le secteur de l'esthétique connait une importante croissance (+6.6% par an) notamment liée au développement de la demande en « soins de beauté et de bien-être ».

Le nombre de structure est également en forte augmentation avec près de 17 000 entreprises créées (statuts auto-entrepreneurs, micro-sociétes notamment).

Pour faire face à cette concurrence accrue, les entreprises du secteur sont amenées à proposer des produits et prestations variés à des prix attractifs.

L'essor des « soins de beauté de la personne et du bien-être », une clientèle de plus en plus exigeante en termes de qualité et de résultats, conduisent les entreprises à recruter des professionnels hautement qualifiés.

Quelques chiffres clés : (source : RAPPORT DE BRANCHE de la convention collective de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie)

I – DENOMBREMENT Nombre d'entreprises de soins de beauté employant au moins un salarié 8 400 8 060 8 000 Nombre d'instituts de beauté et espaces de soins corporels employant au moins un salarié (établissements) +3,5% 2010 2011 2009 8 800 8 500 (+ 31,300 entreprises employant 0 salarié = 39.700 entreprises au global) 6 900 Nombre moyen d'établissements nar antranrica II – CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PROFESSION

Chiffre d'affaires de la profession en 2011



1.556,5 M€ H.T. (rappel 2010 : 1.503,1 M€ H.T.)

Répartition du chiffre selon la catégorie des entreprises en 2011 :

1. Au global





II – CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PROFESSION

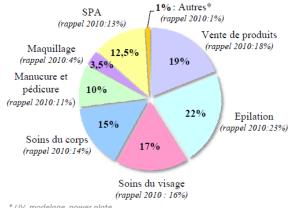
2. Selon les principales activités

Instituts de beauté et espaces de soins corporels

Chiffre d'affaires réalisé par les instituts de beauté et espaces de soins corporels

Répartition des 1.478 millions d'euros H.T. de chiffre d'affaires réalisés par les instituts de beauté et espaces de soins corporels selon leurs principales activités





* UV, modelage, power plate, .

- L'épilation et les ventes de produits représentent plus de 40 % du chiffre d'affaires de la profession en 2011.
- Les activités de soins du visage et du corps pèsent pour 32 % du total.

L'activité de styliste ongulaire peut s'exercer en : salons esthétiques, salons esthétiques spécialisés pour les ongles (bar à ongles), instituts de beauté, centres de soins dans les hôtels, bateaux de croisière et clubs de vacances, centres de remise en forme, de convalescence ou de réadaptation, salons de coiffure ou encore au domicile des clients.

Le/la styliste ongulaire travaille assis(e) toute la journée et est penché(e) sur les mains de ses clientes et ses gestes sont répétitifs ; il est donc nécessaire d'avoir une bonne vision de près.

L'activité peut impliquer des déplacements notamment pour les personnes travaillant à domicile. L'amplitude horaire peut être importante, de 9h00 à 19h00, voire au-delà pour les personnes à leur compte. Le travail s'exerce aussi les samedis.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emploi ciblés

Ce métier peut être exercé en qualité d'auto-entrepreneur, microsociété.

Dans le cas d'une activité salariée, le/la styliste ongulaire est rattaché(e) au responsable de l'institut.

5) Réglementation d'activités (le cas échéant)

Diplôme d'esthétique obligatoire (Loi 05 juillet 1996).



FICHE 5 INGÉNIERIE: RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Référentiel d'activités et référentiel de certification dans un tableau unique

Page 8 sur 28

Le jury d'épreuves est composé de 2 membres : un formateur, un professionnel exerçant le métier

			exerçant le metier	
REFERENTIEL D'ACTIVI	TES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Accueil, conseil et vente de p	roduits et de prestations en onglerie			
A1 – Accueil de la clientèle		C.1 – Accueillir et effectuer le suivi de la		La tenue vestimentaire est soignée et
dans un salon esthétique ou institut de beauté	clientèle C1.1 - Prendre en charge le client dès son arrivée.	arrivée.		adaptée. La présentation est conforme aux exigences du métier.
 Accueil et prise en compte des clients Identification des attentes, motivations et besoins du client Réponses aux différentes demandes de renseignements 	 C1.2 - Mettre en œuvre les méthodes de questionnement afin d'identifier les besoins et les motivations du client. C1.3 - Organiser et planifier les rendezvous en tenant compte de la nature et de la durée de la prestation souhaitée et des 	 C1.2 - Mettre en œuvre les méthodes de questionnement afin d'identifier les besoins et les motivations du client. C1.3 - Organiser et planifier les rendezvous en tenant compte de la nature et de la durée de la prestation souhaitée et des contraintes du client. C1.4 - Renseigner ou mettre à jour le fichier clientèle. 	Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 15 min) Il s'agit d'un jeu de rôle reconstituant une situation professionnelle à laquelle est confrontée le candidat. A l'aide d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel, le jury d'épreuves (*) évalue la capacité du	 L'élocution est claire. Le client est accueilli dans le respect des procédures internes de l'institut. Le discours et l'attitude sont adaptés à la situation (qualité de l'expression, empathie et écoute). Les méthodes de questionnement permettant d'identifier les besoins et les motivations du client sont maîtrisées et adaptées. Le vocabulaire utilisé est professionnel et représentatif. La planification des prestations est conforme aux contraintes et souhaits du client. Le fichier client est renseigné et actualisé systématiquement lors de l'échange avec le client. Le client est raccompagné dans le respect des usages de l'institut.

Dossier n°: dossier 3465 –V1

Date: **04/01/2016****Dossier CQP -version3_Juillet2011**

8



REFERENTIEL D'ACTIVIT	ΓES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Accueil, conseil et vente de pr	roduits et de prestations en onglerie (suite)			
A2 – Vente et conseil sur les produits et les techniques en onglerie • Présentation des produits et des techniques en onglerie • Conseil et vente de produits et prestations en onglerie	C2 – Conseiller la clientèle et vendre des prestations et des produits en onglerie C2.1 – Proposer une prestation personnalisée ainsi que des produits complémentaires adaptés aux attentes du client. C2.2 - Traiter les objections pour rassurer le client sur l'adéquation de la prestation/produit avec ses attentes. C2.3 – Reformuler, valider et contractualiser la proposition afin de conclure la vente de prestations ou de produits en onglerie. C2.4 - Mettre en œuvre des actions de fidélisation (carte de fidélité, parrainage, offre d'anniversaire, partenariats avec les commerçants, comités d'entreprise) C3 – Réaliser les encaissements C3.1 - Clôturer la vente et/ou réaliser des encaissements selon les usages et les procédures en vigueur	C2 – Conseiller la clientèle et vendre des prestations et des produits en onglerie C2.1 - Proposer une prestation personnalisée ainsi que des produits complémentaires adaptés aux attentes du client. C2.2 - Traiter les objections pour rassurer le client sur l'adéquation de la prestation/produit avec ses attentes.	pour chacune des capacités sont les suivantes : A l'issue de la formation Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 15 min) Il s'agit d'un jeu de rôle reconstituant une situation professionnelle à laquelle est confrontée le candidat. A l'aide d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel, le jury d'épreuves (*) évalue la capacité du candidat à mettre en œuvre ses	 Les produits proposés tiennent compte de plusieurs paramètres (profil du client, opérations promotionnelles en cours, politique commerciale de l'institut) Des produits complémentaires ou de substitution sont proposés en tenant compte des attentes du client. Les objections sont reformulées et des réponses sont effectuées. La reformulation confirme la demande. La proposition faite au client est pertinente. Les étapes de la vente sont respectées. Le temps donné pour l'exécution de l'activité est respecté. Le client est informé de la politique de fidélisation de l'institut.

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 9 sur 28



REFERENTIEL D'ACTIVIT	ΓES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Réalisation de techniques d'e	mbellissement de l'ongle (mains et pieds) e	et de techniques gel sous UV, résine et pose d	e vernis, maquillage d'ongles	
A3 – Préparation du poste de travail Organisation du poste de travail (nettoyage, désinfection, ergonomie, sécurité) Réalisation des inventaires des produits		 C4 - Participer au maintien de l'organisation de l'espace de travail C4.1 - Préparer le poste de travail en respectant les consignes environnementales en vigueur (tri des matières recyclables, économie d'énergie, eau). C4.2 - S'assurer en permanence de la propreté des locaux, de la propreté et du bon fonctionnement des équipements (accessoires, matériels) de son poste de travail. C4.3 - Assurer l'organisation, l'hygiène, la sécurité et l'ergonomie de son poste de travail en fonction de la prestation à réaliser. C4.4 - Veiller à la clarté de l'espace de travail et s'assurer de l'accessibilité et de la circulation des personnes (personnel de l'institut, clientèle) C4.5 - Préparer le nettoyage et le rangement de son poste de travail à l'issue de la prestation en onglerie dans le respect des protocoles de nettoyage et de désinfection et de façon à être prêt pour une prochaine prestation. C5 - Gérer l'approvisionnement du poste de travail C5.1 - Identifier les quantités à réapprovisionner pour chaque produit 	Les modalités d'évaluation mises œuvre pour chacune des capacités sont les suivantes: A l'issue de la formation Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 2 heures) Le candidat devra réaliser une technique d'embellissement de l'ongle (mains et pieds), de gel sous UV ou de résine, sous le regard des membres du jury d'épreuves. Le candidat réalise les différentes techniques puis argumente ses choix dans le cadre d'un échange avec le jury. Le jury d'épreuves (*) évalue la maitrise des savoir-faire professionnels en situation de travail à partir d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel. Etude de cas (durée : 1h) Cette épreuve écrite permet de vérifier la maitrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification. Par la VAE Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation + épreuve de mise en situation	 La mise en place du poste de travail respecte les règles environnementales. Les accessoires et matériels de travail sont vérifiés avant utilisation et respectent les règles d'hygiène et de sécurité. L'environnement de travail (locaux, poste de travail) respecte les consignes de propreté. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliqués selon le type de prestation à réaliser. L'espace de travail est organisé et installé afin de prévenir tout risque d'accident et d'assurer la circulation des personnes. Le poste de travail est rangé et nettoyé après chaque prestation dans le respect des protocoles de nettoyage et de désinfection. Un inventaire des produits à commander est effectué dans le respect des procédures de l'institut. Les commandes de réassortiment sont effectuées dans les délais et dans le respect des procédures internes afin d'éviter toute rupture. Les règles d'implantation des matériels et produits sont appliquées. Les actions permettant d'éviter la rupture des produits ou le surstock sont mises en œuvre : suivi des stocks, réapprovisionnement

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 10 sur 28 Date: 04/01/2016



REFERENTIEL D'ACTIVIT	res	REFERENTIEL DE CERTIFICATION						
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION				
	alisation de techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds) et de techniques gel sous UV, résine et pose de vernis, maquillage d'ongles (suite) - Réalisation de C6 - Installer le ou la client(e) et préparer C6 - Installer le ou la client(e) et préparer le Les modalités d'évaluation mises œuvre Le client est installé dans le respect des							
A4 - Réalisation de techniques en onglerie • Installation du poste de travail spécifique aux techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds) • Installation de la cliente • Identification des attentes, et des besoins de la cliente	le matériel adapté C6.1 - Installer le ou la cliente de manière confortable et sécuritaire. C6.2 - Réaliser un diagnostic des ongles du client afin de réaliser le soin ou la technique qui convient le mieux. C6.3 - Sélectionner et préparer le ou les instrument(s), matériel(s) approprié(s) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. C7 - Réaliser des techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds) C7.1 - Réaliser une beauté des mains, une beauté des pieds C8 - Réaliser des techniques de gel sous UV ou de résine, selon les besoins du client et dans le respect du protocole relatif à l'entretien des ongles. C8.1 - Réaliser un gainage de l'ongle C8.2 - Réaliser une réparation d'ongles cassés C8.3 - Réaliser une pose de faux ongles avec extension (chablons ou capsules) sur ongles courts ou rongés C8.4 - Réaliser une pose de vernis (french ou couleur) C8.6 - Réaliser une dépose de faux ongles	 matériel adapté C6.1 - Installer le ou la cliente de manière confortable et sécuritaire. C6.2 - Réaliser un diagnostic des ongles du client afin de réaliser le soin ou la technique qui convient le mieux. C6.3 - Sélectionner et préparer le ou les instrument(s), matériel(s) approprié(s) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. C7 - Réaliser des techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds) C7.1 - Réaliser une beauté des mains, une beauté des pieds C8 - Réaliser des techniques de gel sous UV ou de résine, selon les besoins du client et dans le respect du protocole relatif à l'entretien des ongles. C8.1 - Réaliser un gainage de l'ongle C8.2 - Réaliser une réparation d'ongles cassés C8.3 - Réaliser une pose de faux ongles avec extension (chablons ou capsules) sur ongles courts ou rongés C8.4 - Réaliser un remplissage d'ongle 	pour chacune des capacités sont les suivantes: A l'issue de la formation Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 2 heures) Le candidat devra réaliser une technique d'embellissement de l'ongle (mains et pieds), de gel sous UV ou de résine, sous le regard des membres du jury d'épreuves. Le candidat réalise les différentes techniques puis argumente ses choix dans le cadre d'un échange avec le jury. Le jury d'épreuves (*) évalue la maitrise des savoir-faire professionnels en situation de travail à partir d'une grille d'évaluation adaptée au contexte professionnel. Etude de cas (durée : 1h) Cette épreuve écrite permet de vérifier la maitrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification. Par la VAE Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation + épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée d'une durée de 20 minutes	règles d'ergonomie et de sécurité. Un diagnostic des ongles du client est réalisé avant le démarrage de la prestation conformément aux procédures internes afin d'identifier des anomalies éventuelles. Le choix des techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds) tient compte du diagnostic et des attentes du client. Les matériels et produits nécessaires à la prestation sont préparés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.				

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 11 sur 28



BLOC OPTIONNEL (FACULTATIF)

REFERENTIEL D'ACTIVIT	ΓES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Gestion d'un institut de mise	en beauté des mains et des pieds et de pro-	thésie ongulaire		
 A5 – Gestion administrative et financière de sa structure Création d'un institut et lancement de l'activité Organisation de l'activité Gestion des opérations comptables et administratives courantes 	 C10 - Démarrer son activité C10.1 - Déterminer et choisir une forme de commerce et une forme juridique adaptée à son activité. C10.2 - Accomplir les différentes formalités liées à l'acquisition du fonds de commerce. C10.3 - Préparer l'équipement et l'agencement de son institut afin de démarrer son activité efficacement. C10.4 - Identifier et sélectionner des fournisseurs en fonction des besoins de l'activité (fournisseurs produits, expert-comptable) 	C10 – Démarrer son activité C10.1 - Déterminer et choisir une forme de commerce et une forme juridique adaptée à son activité.	Etude de cas (durée : 1h) Cette épreuve écrite permet de vérifier la maitrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en	 La forme commerciale et juridique de la structure correspond à l'activité de stylisme ongulaire. Les informations identifiées pour l'élaboration des tableaux de bord sont pertinentes. Les formalités nécessaires à l'acquisition du fonds de commerce sont identifiées et réalisées. L'identification des équipements nécessaires au démarrage de l'activité est réalisée. Une étude comparative des coûts est élaborée avant la décision d'achat. Les fournisseurs sont identifiés en tenant compte des besoins de l'institut (banque, expert-comptable, fournisseurs en produits cosmétiques) Les fournisseurs sont sélectionnés selon des critères préalablement définis : qualité des produits, provenance, prix, délai de livraison, condition de paiement
	 C11 - Elaborer et assurer le suivi de tableaux de bord de gestion ou de comptabilité C11.1 - Déterminer et contrôler les ratios nécessaires à la bonne marche de son activité. C11.2 - Déterminer des seuils de rentabilité pertinents de son salon esthétique ou institut de beauté. 	tableaux de bord de gestion ou de comptabilité C11.1 - Déterminer et contrôler les ratios nécessaires à la bonne marche de son activité.		 Les ratios nécessaires à la bonne marche de l'activité sont identifiés. Un tableau de bord permettant de suivre et contrôler l'activité est élaboré. Le seuil de rentabilité fixé est cohérent.

Dossier n°: **dossier 3465 –V1**Page 12 sur 28



REFERENTIEL D'ACTIVI	TES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Gestion d'un institut de mise	en beauté des mains et des pieds et de pro	thésie ongulaire (suite)		
 A5 – Gestion administrative et financière de sa structure (suite) Création d'un institut et lancement de l'activité Organisation de l'activité Gestion des opérations comptables et administratives courantes 	fournisseurs C12.1 - Mettre en œuvre les processus de facturation, paiement, encaissement, relances et gestion des litiges.	 C12 – Assurer la comptabilité clients et fournisseurs C12.1 - Mettre en œuvre les processus de facturation, paiement, encaissement, relances et gestion des litiges. C12.2 - Assurer le suivi de la comptabilité courante (clients, fournisseurs). C12.3 - Classer et traiter les pièces comptables 	pour chacune des capacités sont les suivantes : A l'issue de la formation Etude de cas (durée : 1h) Cette épreuve écrite permet de vérifier la	 La procédure de facturation est en conformité avec la réglementation (taux de TVA, mentions obligatoires). Un tableau de bord permettant le suivi de l'encours fournisseur et le suivi des règlements est élaboré. Un tableau de bord permettant le suivi de l'encours client et le suivi des encaissements est élaboré. Les écritures courantes sont enregistrées dans le respect des règles de comptabilité (journal des ventes,
			Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) et soutenance orale devant le jury de validation.	journal des achats). Les règles d'enregistrement des pièces comptables sont respectées Les pièces comptables sont traitées et classées dans le respect des règles comptables.

Dossier n° : dossier 3465 –V1 Page 13 sur 28



REFERENTIEL D'ACTIVI	TES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Gestion d'un institut de mise	en beauté des mains et des pieds et de pro	thésie ongulaire (suite)		
 A5 – Gestion administrative et financière de sa structure (suite) Création d'un institut et lancement de l'activité Organisation de l'activité Gestion des opérations comptables et administratives courantes 	son institut C13.1 - Enregistrer les recettes, réaliser les rapprochements bancaires, appliquer les règles de TVA selon les réglementations comptables et fiscales en vigueur.	règles de TVA selon les réglementations comptables et fiscales en vigueur. C13.2 - Transmettre les informations nécessaires à l'élaboration du compte d'exploitation (inventaire, stocks, dû client,	pour chacune des capacités sont les suivantes : A l'issue de la formation Etude de cas (durée : 1h) Cette épreuve écrite permet de vérifier la maitrise des connaissances techniques par	 Les différentes opérations comptables et fiscales sont réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur (journal des recettes, rapprochement bancaire, déclaration de TVA). Les informations nécessaires à l'élaboration du compte d'exploitation sont préparées et transmis au cabinet comptable dans le respect des délais comptables.

Dossier n°: dossier 3465 –V1

Page 14 sur 28 14 Date: 04/01/2016 Dossier CQP -version3_Juillet2011



Unité de certification complémentaire (Concerne les candidats non diplômés en esthétique)

REFERENTIEL D'ACTIVI	ΓES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION			
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	
A6 - Détermination du type	C14 – Identifier le type de peau et les	C14 – Identifier le type de peau et les	Les modalités d'évaluation mises œuvre	 Les réactions allergiques possibles suite 	
de produit de cosmétologie à	réactions par rapport aux produits	réactions par rapport aux produits	pour chacune des capacités sont les	à l'utilisation de produits cosmétiques	
utiliser selon la physiologie	• C14.1 - Sélectionner et appliquer le	C14.1 - Sélectionner et appliquer le produit		sont identifiées et argumentées.	
de l'ongle du client	produit en tenant compte du type de peau ou de la physiologie de l'ongle de son client pour prévenir tout risque d'allergie. C14.2 - Organiser son poste de travail dans un souci de lutte antimicrobienne (hygiène corporelle, hygiène des matériels, hygiène du linge) C14.3 - Réaliser les soins esthétiques des mains et des pieds conformément aux règles d'hygiène, de sécurité, de gestes et postures. C14.4 - Veiller à la composition générale et à la classification des produits cosmétiques avant toute application sur son client pour prévenir toute affection	un souci de lutte antimicrobienne (hygiène corporelle, hygiène des matériels, hygiène du linge) C14.3 - Réaliser les soins esthétiques des mains et des pieds conformément aux règles	➤ A l'issue de la formation Etude de cas (durée: 1h) Cette épreuve écrite permet de vérifier la maitrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification.	 La composition des principaux produits utilisés en onglerie est correctement définie. Les procédures liées à la réglementation sur la conservation des produits cosmétiques sont maîtrisées. Les précautions de sécurité liées aux situations professionnelles (ergonomie, gestes et postures, ambiances physiques de travail, prévention des risques spécifiques) sont clairement explicitées. Les règles d'hygiène en milieu professionnel sont maitrisées. 	

Dossier n°: **dossier 3465 –V1** Page 15 sur 28



Unité de certification complémentaire (Concerne les candidats non diplômés en esthétique)

REFERENTIEL D'ACTIVI	TES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
A7 – Réalisation de techniques de soins esthétiques • Installation du poste de travail spécifique aux soins à réaliser • Installation de la cliente • Identification des attentes, et des besoins de la cliente	manière confortable et sécuritaire.	 maquillages des mains et des pieds C15.1 - Accueillir et installer le client de manière confortable et sécuritaire. C15.2 - Analyser les attentes du client afin de lui proposer la prestation appropriée. C15.3 - Réaliser un diagnostic de la peau et des ongles du client afin de déterminer le soin adapté. C15.4 - Choisir et utiliser le ou les produit(s) cosmétique(s) adapté(s). C15.5 - Sélectionner et préparer le ou les instrument(s), matériel(s) approprié(s) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. C15.6 - Réaliser un soin des mains et des pieds (gommage, modelage, masque) dans le respect du protocole de soin. C15.7 - Réaliser un soin des ongles et une pose de vernis (maquillage classique ou fantaisie, avec ou sans artifices) dans le respect du protocole relatif au soin des ongles. C15.8 - Contrôler, évaluer sa prestation dans un souci d'amélioration continue. C15.9 - Ranger et nettoyer son matériel à 	Mise en situation professionnelle reconstituée (durée : 2h00) Le candidat devra réaliser un soin esthétique et/ou un maquillage des mains et des pieds sous le regard des membres du jury d'épreuves Le candidat exécute les différentes techniques de soins esthétiques puis argumente ses choix dans le cadre d'un	 Présentation et attitude professionnelles. La méthode d'identification des attentes, besoin du client est adaptée. Un diagnostic méthodique est réalisé. Le confort du client est respecté. Choix et utilisation rationnelle des produits et des matériels. Enchainement logique des opérations. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie. Propreté et délai d'exécution. Satisfaction du client.

Dossier n° : dossier 3465 –V1 Page 16 sur 28

FICHE 6 ACCÈS A LA CERTIFICATION

1) Voies d'accès

VOIES D'ACCES	OUI	NON	
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle		X	
Par expérience	X		
Date de mise en place : 2012			

Attention, les CQP ne sont pas accessibles par la voie de la formation initiale ou du contrat d'apprentissage.

2) Existe-t-il un dispositif d'agrément établi par la branche professionnelle pour préparer au CQP ?

La branche a mis en place un dispositif d'habilitation des organismes de formation dans le cadre du CQP.

La décision d'habiliter ou non un centre de formation, repose sur sa capacité à mobiliser les ressources et moyens nécessaires à la formation dans le respect de la législation en vigueur.

Ainsi les critères d'habilitation sont les suivants :

- la formation en esthétique comme activité principale,
- un minimum de 5 ans d'existence,
- la qualification et l'expérience professionnelle des formateurs,
- dans le cas spécifique des centres dispensant des formations qualifiantes (sans déboucher sur un diplôme) relatives aux actes esthétiques (modelages, maquillages, stylisme ongulaire, manucure, beauté des pieds...) la garantie que les personnes formées soient déjà titulaires d'un diplôme de l'esthétique (pré-requis incontournable), sauf exception prévue par le CQP,
- la liste du matériel spécifique à la formation.

De plus, pour être habilité l'organisme de formation devra garantir son entière responsabilité du dispositif de formation mis en place. Il pourra éventuellement sous traiter une partie de la formation dans la limite du tiers du programme de formation.

Le centre de formation qui ne respectera pas le cahier des charges du CQP recevra un rappel de la part de la CPNE-FP pour une mise en conformité. En cas de récidive ou lorsque les explications recueillies sont insuffisantes, la CPNEFP se réserve le droit de lui retirer son habilitation.

Ainsi, tout organisme de formation habilité par la branche organisant des actions conduisant au CQP devra s'engager à se conformer au cahier des charges du CQP et s'engager à suivre les recommandations de la CPNEFP.

Pour une première habilitation, l'organisme est habilité pour une durée de 2 ans. Ensuite, l'habilitation est renouvelée pour une durée de 4 ans.

Dossier n°: **dossier 3465 –V1** Page 17 sur 28

Les organismes habilités pour dispenser le CQP Styliste ongulaire sont :

- Ecole Dumonceau Bourg en Bresse (01) -> http://www.ecole-dumonceau.fr/
- Ecole Elysées Cannes Cannes (06) -> http://www.elysees-marbeuf-cannes.fr/
- Cours Pariset Troyes (10) -> http://www.courspariset.com/
- Ecole Susini Esthétique Aix en Provence (13) -> http://www.susini-esthetique.fr/
- Ecole Claude Saglio Les pennes Mirabeau (13) -> http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/mirabeau-claude-saglio
- ISM La Rochelle (17) -> http://www.institut-superieur-matile.com/
- Ecole Silvya Terrade Brive la Gaillarde (19) http://www.silvya-terrade.com/
- E.I.S.E.C. Fontaine les Dijons (21) -> http://www.eisec.fr/
- Ecole Esther Mario Toulouse (31) -> http://esthermario.eu/
- Ecole Françoise B Bordeaux (33) -> http://www.francoiseb.fr/ecole-esthetique/
- Ecole Giorgifont Montpellier (34) -> http://www.giorgifont.fr/
- Ecole du Millénaire Montpellier (34) -> http://www.ecoledumillenaire.com/
- ETP Academy Grenoble (38) -> http://www.ecoleacademy.com/
- EFCE Nantes (44) -> http://www.efce.fr/
- EFCE Angers (49) -> http://www.efce.fr/les-ecoles/angers/
- Ecole Schanfelaer Normand Lille (59) -> http://www.schanfelaer-normand.com/
- Informatif Lille (59) -> http://www.informatif.net/
- Ecole de Luca Lille (59) -> http://www.ecoledeluca.fr/
- Ecole Européenne d'Esthétique Arras (62) -> http://www.esthetique-ecole.fr/
- Subliminails Béthune (62) -> http://www.subliminails.fr/
- Ecole Silvya Terrade Lyon (69) http://www.silvya-terrade.com/
- Ecole Peyrefitte Esthétique Lyon (69) -> http://www.peyrefitte-esthetique.com/
- Tinoah Villefranche sur Saone (69) -> http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/villefranche-sur-saone-tinoah
- Ecole Catherine Lorene Rouen (76) -> http://www.catherine-lorene.com/
- Ecole d'esthétique Agnès Pierrain Poitiers (86) -> http://www.ecolebriatpierrain.fr/

3) Conditions particulières éventuelles d'accès à la certification

Le CQP est ouvert aux jeunes et aux adultes, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

<u>L'accès au CQP par la formation est ouvert</u>:

- aux titulaires d'un des diplômes de l'esthétique-cosmétique-parfumerie (CAP, BP, Bac professionnel, BM, BTS),
- aux personnes non titulaires d'un des diplômes précités ayant exercé 2 ans à un poste de la filière esthétique sous le contrôle d'un esthéticien diplômé,
- aux personnes en exercice de prothésie ongulaire depuis 2 ans et n'ayant pas de diplôme de la filière esthétique; dans ce cas, elles devront suivre obligatoirement un module complémentaire spécifique,
- aux titulaires d'un des diplômes de la coiffure (CAP, BP et BM) ; dans ce cas, ils devront suivre obligatoirement un module complémentaire spécifique.

Les candidatures hors filière esthétique sont soumises à l'accord de la CPNE-FP. En cas de refus une réponse motivée sera adressée à l'intéressé dans un délai de 2 mois.

Dossier n°: **dossier 3465 -V1**Page 18 sur 28

Date: **04/01/2016****Dossier CQP -version3_Juillet2011



Se reporter à la notice d'aide à la rédaction pour compléter le dossier

Pour l'accès par la VAE, le candidat doit justifier d'une année d'expérience en rapport avec les activités du CQP. Ces activités peuvent avoir été exercées en continu ou par périodes cumulées, sous statut salarié, non salarié ou bénévole.

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 19 sur 28

FICHE 7 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

1) Préciser les conditions spécifiques de recevabilité de la demande des candidats

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, d'au moins 1 année, au cours de laquelle ont été mises en œuvre des compétences en lien avec le CQP visé.

LES CONDITIONS DE RECEVABILITE

1. La demande d'inscription du candidat

Le candidat effectue sa demande d'inscription auprès de l'un des organismes de formation habilité par la CPNE-FP.

Il adresse ensuite son dossier renseigné, accompagné des preuves de son expérience à l'organisme de formation habilité qui se chargera, après contrôle du dossier, de le transmettre à la CPNE-FP.

2. Analyse de la recevabilité

La CPNE-FP analyse la recevabilité du candidat au regard du dossier et des pièces justificatives adressés par le candidat.

Au regard des éléments reçus, la CPNE-FP peut émettre les avis suivants :

- Le dossier est recevable: pré-inscription du candidat et convocation à un entretien préalable de « faisabilité » par l'organisme de formation habilité dont la finalité est d'informer le candidat sur le processus de VAE et de s'assurer de la faisabilité de son projet. A l'issue de cet entretien, le candidat donne son feed-back et confirme ou non sa volonté de s'engager dans ce projet de VAE.
 - Dans l'affirmative, l'inscription est confirmée et le livret 2 (dossier déclaratif du candidat) est remis au candidat.
- Le dossier n'est pas recevable : la décision de non recevabilité est notifiée par courrier par la CPNE-FP au candidat.

Dossier n°: **dossier 3465 –V1** Page 20 sur 28



2) Description de la procédure de VAE

Vue d'ensemble de la procédure de mise œuvre de la VAE par la CPNE-FP de la branche de l'esthétique

	ETAPE O	ETAPE ②	ETAPE 3	ETAPE @	ETAPE ©	ETAPE ©
ETAPES	Information sur la démarche VAE	Recevabilité	Constitution du livret 2 (dossier déclaratif)	Réception et analyse du livret 2	Passage devant le jury de validation	Attribution du CQP
OBJECTIFS	 Informer sur le dispositif Répondre aux questions des candidats Adresser le livret 1 (livret de recevabilité) 	Réceptionner le livret 1 renseigné par le candidat, accompagné des pièces justificatives (candidature, bulletins de salaire et/ou attestation) (Organisme habilité) Vérifier la recevabilité (CPNE-FP) Préinscrire et convoquer (en cas de recevabilité), le candidat en entretien individuel (par téléphone ou en face-à-face) pour vérifier et valider la faisabilité du projet de VAE (Organisme habilité) Confirmer l'inscription (Organisme habilité) Remettre le livret 2 (dossier déclaratif du candidat) (Organisme habilité)	Accompagner (facultatif) les candidats dans la constitution du livret 2: • Présentation du dossier • Identification des activités à valoriser • Aide à la structuration de la preuve de l'expérience • Préparation à l'entretien de jury Cet accompagnement est assuré par l'OF habilité (ou sous-traitant) ou par un organisme prestataire. Les modalités sont proposées par l'accompagnateur à l'organisme de formation et soumis à l'accord de la CPNE-FP. Le candidat dispose d'un délai de 6 à 9 mois pour compléter son livret 2. Adresser le livret 2 complété à l'organisme de formation habilité et demander un passage en jury de validation (Candidat)	Réceptionner le livret 2 complété par le candidat S'assurer du respect du cahier des charges du livret 2 et attribuer un numéro de dossier (organisme de formation habilité) Organiser les sessions de jurys (programmation, envoi des convocations et des dossiers des candidats aux membres du jury à J-15, convocation des candidats) (organisme de formation habilité) Pré-étudier le livret 2 et identifier les questions à poser au candidat (jury de validation)	Apprécier l'expérience du candidat: • Examen du livret 2 • Entretien avec le candidat • Epreuve de mise en situation reconstituée (jury de validation) Rédiger et signer le procèsverbal (jury de validation) Adresser les livrets 2 et le PV à la CPNE-FP constituée en jury national pour vérification et acceptation partielle ou totale sur préconisations du jury de validation	Délibérer en jury paritaire national Valider l'expérience par l'attribution partielle ou totale du CQP Adresser le procès-verbal de jury au candidat. En cas de validation partielle, préconisations des parcours complémentaires (formation et/ou parcours d'expérience) En cas de validation totale, éditer et adresser au candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, le CQP signé par le Président et le Vice-Président de la CPNE-FP
OUTILS	Plaquette du CQP Programme de la formation	Livret 1 (livret de recevabilité)	Livret 2 (dossier déclaratif du candidat)	Livret 2 (dossier déclaratif du candidat)	Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) Grille d'évaluation Procès-verbal	Procès-verbal CQP remis aux lauréats
ACTEURS	Organisme de formation habilité par la CPNE-FP	CPNE-FP Organisme de formation habilité par la CPNE-FP Candidat	CPNE-FP Organisme de formation habilité par la CPNE-FP Accompagnateur Candidat	Organisme de formation habilité par la CPNE-FP Jury de validation	Jury de validation Candidat	Jury paritaire national

Dossier n° : dossier 3465 –V1 Date: 04/01/2016 Page 21 sur 28

Dossier CQP -version3_Juillet2011

3) Au regard des compétences décrites (fiche 5), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury

Les éléments de preuves sur lesquels se base le jury sont les suivants :

- diplômes ou attestations de formation,
- certificats de travail ou numéro d'immatriculation,
- dossier retraçant l'activité professionnelle du candidat avec présentation de travaux réalisés au cours de son activité professionnelle couvrant tout ou partie de la certification,
- attestations ou recommandations du milieu professionnel,
- les réponses du candidat aux questions circonstanciées du jury lors de l'entretien.

4) En cas de validation partielle

En cas de validation partielle des capacités, le jury préconise au candidat un parcours de formation (contenu et volume horaire) ou un parcours professionnel à effectuer afin qu'il puisse acquérir les compétences manquantes et obtenir ainsi la certification visée.

Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement.

Liste des outils

Annexe n°4 : Livret 1 (livret de recevabilité)

Annexe n°5 : Grille d'appréciation de la recevabilité Annexe n°6 : Livret 2 (dossier déclaratif du candidat) Annexe n°7 : Guide destiné au jury de validation

Annexe n°8 : Fiche de synthèse des résultats du candidat Annexe n°9 : Procès-verbal de délibération du jury paritaire

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 22 sur 28

FICHE 8 COMPOSITION DU JURY DÉLIVRANT LE CQP

1) Règles de constitution du jury (à préciser selon la voie d'accès)

Accès par la formation et par la VAE

Qualité du président du jury et mode de désignation

Le président du jury est un membre du jury paritaire, désigné parmi ses membres. Il est issu du collège employeur ou du collège salarié.

Nombre de personnes composant le jury : 4 à 10 membres

Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100%

Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés.

2) Document remis aux lauréats

Annexe n°10 : CQP Styliste ongulaire

Dossier n°: dossier 3465 -V1 Date: 04/01/2016 Dossier CQP -version3_Juillet2011

FICHE 9 SYSTÈME DE VEILLE ET LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

1) Existe-t-il un dispositif de veille permettant de suivre les évolutions des métiers et des qualifications de la branche professionnelle ?

A. Description du système de veille (observatoire, contrats d'études prospectives...)

La CPNEF-FP fait appel à un cabinet externe pour réaliser une étude prospective sur l'évolution des métiers et qualifications du secteur.

http://cnaib.fr/wp-content/uploads/2014/03/Rapport-final-Esth%C3%A9tique.pdf

B. Indication d'instances de concertation pour la construction ou le développement des CQP La CPNE de la branche de l'esthétique est l'instance dédiée pour construire, rénover et développer des CQP. Elle se réunit en moyenne 4 fois par an et chaque fois qu'elle sera saisie par l'une des organisations représentatives.

Elle:

- ✓ Examine toute demande de création et/ou de renouvellement de CQP selon des critères définis (domaine de qualification et besoins existants / profil professionnel et perspectives d'emploi / axes prioritaires de formation)
- ✓ Analyse les demandes d'habilitation de nouveaux organismes de formation
- ✓ Examine toutes questions organisationnelles liées au CQP afin qu'il se déroule dans des conditions satisfaisantes, telles que la mise en place des sessions de jury, la mise en œuvre du CQP par la VAE, la délivrance du CQP.

C. Existe-t-il un dispositif de suivi des titulaires de CQP?

Le suivi est assuré par le secrétariat CQP de la CPNE en enregistrant les données suivantes relatives à chaque candidat :

Lors de l'inscription du candidat au CQP par la VAE et la formation

- Age
- Sexe
- Diplôme ou niveau d'étude
- Expérience professionnelle (nombre d'années)
- Métier occupé
- Entreprise ou statut

A l'issue du jury

• Résultat (obtention, obtention partielle, non obtention)

1 an après l'obtention du CQP

Envoi d'un questionnaire au candidat permettant de faire le point sur son parcours professionnel depuis l'obtention du CQP :

- Emploi occupé
- Type de contrat ou statut
- Nom de l'entreprise

Dossier n°: dossier 3465 – V1 Page 24 sur 28
Date: 04/01/2016 Page 24 sur 28

2) Dans le cas où ce CQP a déjà été mis en œuvre...

A. Préciser les évolutions du CQP depuis sa création jusqu'à sa forme actuelle Néant.

B. Quelle est la répartition des titulaires selon les voies d'accès ?

Effectifs	Formation continue dont contrat de professionnalisation	Candidature individuelle	VAE	Nombre total de titres
Cumulés depuis 2012	132	/	4	136
Lors de la dernière année d'attribution Année : octobre 2016	31	/	/	31
Moyenne annuelle	26	/	1	27

C. Analyse globale

Le marché du stylisme ongulaire connait un essor mondial sans cesse croissant.

Ce métier évolue rapidement qu'il devient indispensable pour le salarié ou l'autoentrepreneur de se former afin de maitriser l'ensemble des nouvelles technologies et techniques du stylisme ongulaire mais aussi de veiller à l'évolution de la réglementation et le respect des protocoles d'hygiène et de sécurité nécessaires à l'exercice de cet activité.

Ainsi, le nombre de CQP délivrés depuis l'année 2012 est en progression constante :

- 9 personnes certifiées en 2012 dont 3 VAE
- 7 en 2013
- 22 en 2014
- 41 en 2015 dont 1 VAE
- 56 en 2016 (dont 31 à la session d'octobre 2016)

Suite à l'obtention du CQP, voici quelques données relatives à la situation des lauréats (données 2014) :

- Salariés en instituts, parfumerie, salons de coiffure, ongleries : 9
- Entrepreneurs individuels ayant aussi une activité de vente de produits : 6
- Coiffeuses de statut artisan : 5
- Formatrices: 4

3) Comment les conseils préconisés par la CNCP lors du dernier enregistrement ont-ils été pris en compte ?

Néant.

4) Identification des certifications comparables existant

Responsable de centre de mise en beauté des mains et des pieds (Titre de niveau IV) Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Responsable de centre de mise en beauté des mains et des pieds" avec effet au 01 juin 2007, jusqu'au 30 janvier 2018.

5) Équivalence instituée totale ou partielle avec d'autres certifications

Néant.

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 25 sur 28



FICHE 10 <u>RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION</u> (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

CQP Styliste ongulaire

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique,	Président et Vice-président de la CPNE-FP
cosmétique et de l'enseignement technique et	
professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins	
corporels et de la parfumerie	
FIEPPEC	

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau: Néant

Code NSF: 336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le métier de styliste ongulaire consiste en l'utilisation de techniques et de produits (gels UV, résines...) dans le but de rallonger et / ou de consolider des ongles naturels, avec ou sans prothèse(s) ongulaire(s) pour reconstruire, corriger, consolider ou réparer un ongle selon la morphologie de la main et/ou du pied, de la nature de l'ongle et des goûts personnels de sa cliente.

Il implique également le conseil et l'entretien nécessaire des prothèses ongulaires pour préserver la santé et la sécurité de l'ongle naturel et de sa matrice.

Le/la styliste ongulaire doit respecter un certain nombre de règles, notamment questionner son client sur ses habitudes, allergies, traitements médicaux et choisit ainsi la méthode la mieux adaptée à son client.

Il/elle peut également proposer diverses techniques de décoration d'ongles plus ou moins élaborées. Quelle que soit la technique utilisée, il s'agit d'un métier qui demande de la précision, de l'attention et d'avoir l'esprit créatif.

Ainsi, le/la styliste ongulaire intervient dans le respect des règles d'hygiène, de qualité, de sécurité et assure les activités suivantes :

- l'accueil et le suivi de la clientèle
- le conseil et la vente de prestations et de produits en onglerie
- la réalisation de d'embellissement de l'ongle (mains et pieds)
- la réalisation de techniques gel sous UV, résine, pose de vernis, maquillage d'ongles.

Compétences ou capacités évaluées

Le titulaire de la certification est capable de :

- Accueillir et effectuer le suivi de la clientèle
- Conseiller la clientèle et vendre des produits et prestations en onglerie
- Réaliser des techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds), des techniques de gel sous UV ou de résine
- Assurer la gestion technique, administrative et comptable de sa structure (le cas échéant)

Dossier n°: **dossier 3465 –V1** Page 26 sur 28

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

L'activité de styliste ongulaire peut s'exercer en : salons esthétiques, salons esthétiques spécialisés pour les ongles (bar à ongles), instituts de beauté, centres de soins dans les hôtels, bateaux de croisière et clubs de vacances, centres de remise en forme, de convalescence ou de réadaptation, salons de coiffure ou encore au domicile des clients.

Mots-clés: ESTHETIQUE

Types d'emplois accessibles : styliste ongulaire, prothésiste ongulaire

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) : D1208 – Soins esthétiques et corporels

Réglementation d'activités : Diplôme d'esthétique obligatoire (Loi 05 juillet 1996).

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la formation :

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- Etude de cas
- Epreuves de mise en situation professionnelle reconstituée

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la VAE :

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- Evaluation du livret 2 (dossier déclaratif du candidat), accompagné de preuves de l'activité + entretien avec le jury de validation
- Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée

Le bénéfice des composantes acquises est définitif.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut		X	Néant
d'élève ou d'étudiant			
En contrat d'apprentissage		X	Néant
Après un parcours de formation continue	X		Jury national composé de 4 à 10 membres, à égalité employeurs et salariés. Le jury national prévaut quel que soit la forme d'accès à
			la certification.
En contrat de professionnalisation	X		Jury national composé de 4 à 10 membres, à égalité employeurs et salariés.
			Le jury national prévaut quel que soit la forme d'accès à
			la certification.
Par candidature libre		X	Néant
Par expérience	X		Jury national composé de 4 à 10 membres, à égalité
Date de mise en place : 2012			employeurs et salariés.
			Le jury national prévaut quel que soit la forme d'accès à
			la certification.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Néant	Néant

Dossier n°: **dossier 3465 –V1** Page 27 sur 28

Date: 04/01/2016

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Références autres :

Annexe n° IV de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123), relative à la mise en place du CQP « Styliste ongulaire »

Avenant n° 1 du 8 décembre 2011 modifiant le champ d'application et le CQP « Styliste ongulaire »

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques: 56 CQP « Styliste ongulaire » ont été délivrés en 2016.

Ce CQP est délivré en moyenne à 26 candidats par an.

Autres sources d'informations :

http://www.fieppec.fr/

http://cnaib.fr/

Lieu(x) de certification :

CPNE-FP secrétariat FIEPPEC – 1 Rue Victorien Sardou – 10000 TROYES

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

- Ecole Dumonceau Bourg en Bresse (01) -> http://www.ecole-dumonceau.fr/
- Ecole Elysées Cannes Cannes (06) -> http://www.elysees-marbeuf-cannes.fr/
- Cours Pariset Troyes (10) -> http://www.courspariset.com/
- Ecole Susini Esthétique Aix en Provence (13) -> http://www.susini-esthetique.fr/
- Ecole Claude Saglio Les pennes Mirabeau (13) -> http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/mirabeau-claude-saglio
- ISM La Rochelle (17) -> http://www.institut-superieur-matile.com/
- Ecole Silvya Terrade Brive la Gaillarde (19) http://www.silvya-terrade.com/
- E.I.S.E.C. Fontaine les Dijons (21) -> http://www.eisec.fr/
- Ecole Esther Mario Toulouse (31) -> http://esthermario.eu/
- Ecole Françoise B Bordeaux (33) -> http://www.francoiseb.fr/ecole-esthetique/
- Ecole Giorgifont Montpellier (34) -> http://www.giorgifont.fr/
- Ecole du Millénaire Montpellier (34) -> http://www.ecoledumillenaire.com/
- ETP Academy Grenoble (38) -> http://www.ecoleacademy.com/
- EFCE Nantes (44) -> http://www.efce.fr/
- EFCE Angers (49) -> http://www.efce.fr/les-ecoles/angers/
- Ecole Schanfelaer Normand Lille (59) -> http://www.schanfelaer-normand.com/
- Informatif Lille (59) -> http://www.informatif.net/
- Ecole de Luca Lille (59) -> http://www.ecoledeluca.fr/
- Ecole Européenne d'Esthétique Arras (62) -> http://www.esthetique-ecole.fr/
- Subliminails Béthune (62) -> http://www.subliminails.fr/
- Ecole Silvya Terrade Lyon (69) http://www.silvya-terrade.com/
- Ecole Peyrefitte Esthétique Lyon (69) -> http://www.peyrefitte-esthetique.com/
- Tinoah Villefranche sur Saone (69) -> http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/villefranche-sur-saone-tinoah
- Ecole Catherine Lorene Rouen (76) -> http://www.catherine-lorene.com/
- Ecole d'esthétique Agnès Pierrain Poitiers (86) -> http://www.ecolebriatpierrain.fr/

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

http://www.fieppec.fr/

Dossier n°: dossier 3465 –V1 Page 28 sur 28